

a.152.3
a.214.70 -FD/kk

Berne, le 20 décembre 1978

E.V.D. HANDELSABTEILUNG	
No.	<i>Kau 830.</i>
GATT	
EE	
R	21. DEZ. 1978
	
<i>BA</i>	
<i>AA</i>	
<i>gpl</i>	
Kopie an	

Office suisse d'expansion commerciale

Zurich

Office suisse d'expansion commerciale

Lausanne

Promotion des exportations en Alberta

Monsieur le Directeur,

Lors des discussions que nous avons eues avec votre Office et la Division du commerce, le 31 octobre dernier à Berne, puis le 7 décembre avec MM. de Schoulepnikoff et Dentan de votre Office, au sujet du programme visant à renforcer l'efficacité d'un certain nombre de représentations du service extérieur par l'engagement d'assistants commerciaux locaux, nous avons évoqué le problème que posait une intensification des efforts de promotions commerciales sur le marché canadien, plus particulièrement dans la province d'Alberta.

Comme nous vous l'avions indiqué, nous avons tenu à recueillir l'avis de notre mission à Ottawa qui vient de nous faire tenir la lettre ci-jointe du 7 décembre 1978.

- 2 -

Nous partageons entièrement la manière de voir de notre ambassade quant aux inconvénients qui pourraient résulter de l'ouverture d'un poste consulaire en Alberta que l'on pourrait ensuite être amené à fermer quelques années plus tard.

Après un examen attentif des différentes solutions possibles, nous arrivons également à la conclusion que seule une formule sui generis sera à même de résoudre le problème d'une intensification de la promotion des exportations dans la province en question, cela d'autant plus qu'il s'agit d'une économie de marché présentant, en somme, toutes les caractéristiques familières à notre industrie d'exportation habituée à des marchés comparables.

Compte tenu de tous les éléments d'appréciation dont nous disposons, nous nous demandons cependant s'il ne conviendrait pas de préférer l'installation à Calgary d'un délégué commercial (cf. chiffre 2, page 3 de la lettre précitée) à tout autre formule présentant chacune des inconvénients à un titre ou à un autre. Ce délégué pourrait, assisté d'une secrétaire, se consacrer tout entier à sa tâche de promotion des exportations, sans avoir à s'occuper des affaires administratives qu'impliquent la présence de 1500 ressortissants suisses dans la province et des tâches consulaires classiques dont serait forcément chargée une représentation de carrière. Une telle formule, pour coûteuse qu'elle puisse être, le serait incontestablement moins que l'ouverture d'une représentation consulaire qui présupposerait pour le Département l'immobilisation de trois à quatre fonctionnaires à un moment où nous ne disposons d'aucune réserve de personnel de carrière et où nous avons épuisé toutes les possibilités de rationalisation, après cinq ans de blocage absolu des effectifs.

- 3 -

Une estimation sommaire des besoins en personnel et en locaux de service ressort du tableau ci-après:

<u>Solution du consulat de carrière</u>	<u>Formule ad hoc d'une délégation commerciale</u>
a) <u>Personnel</u>	a) <u>Personnel</u>
1 Consul (promotion commerciale, contacts protocolaires avec les autorités de la province et la colonie suisse)	1 délégué commercial de 1 ^o OSEC
1 Chancelier (affaires administratives en relation avec la colonie)	1 secrétaire sténodactylographe
1 secrétaire sténodactylographe	
(évent. 1 secrétaire de chancellerie)	
-----	-----
3 (évent. 4) fonctionnaires	2 personnes
b) <u>locaux</u>	b) <u>locaux</u>
1 hall d'entrée, salle d'attente	1 hall d'entrée, salle d'attente
1 bureau pour le chef de poste	
1 bureau pour le chancelier	1 bureau du délégué
1 bureau pour le secrétariat et la chancellerie	1 secrétariat-chancellerie
1 pièce pour les archives et le matériel (évent. télex)	
-----	-----
4 1/2 pièces (évent. 5 1/2 p.)	2 1/2 pièces

- 4 -

Vous nous obligeriez en nous faisant part des réflexions que vous suggèrent la lettre de notre ambassade et le point de vue que nous exprimons par ces lignes.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Direction administrative
p.o.

(Glesti)

Annexe mentionnée

Copie à la Division du commerce du DFEP
à l'Ambassade de Suisse à Ottawa
M. A. Lacher
M. H. Säuberli